



# « Bons » en avant

*La relance grâce aux circuits courts*

Dans le cadre de la crise économique engendrée par la crise sanitaire du COVID-19, **Perpignan Méditerranée Métropole** ainsi que **les trois chambres consulaires des Pyrénées Orientales** ont souhaité mettre en place une mesure exceptionnelle afin de favoriser la relance de l'activité économique sur le territoire.

Cette mesure concerne l'attribution de bons d'achat à destination des restaurateurs, traiteurs, bars et hôtels afin de leur permettre de réapprovisionner leurs stocks en vue de la reprise de leur activité économique, en notament privilégiant les circuits courts.

Elle aura un effet doublement positif en apportant un soutien aux secteurs d'activités cités ci-dessus tout en promouvant les circuits courts du territoire: producteurs, transformateurs de fruits, légumes, viandes, poissons, vins, bières, et autres produits locaux objets de la présente.

L'objectif de cette opération vise à favoriser les circuits-courts tout en facilitant la reconstitution des stocks des établissements ayant subi une fermeture administrative prolongée.

L'utilisation de ces bons d'achat financés par Perpignan Méditerranée Métropole est réservée aux entreprises éligibles et signataires de cette convention afin que les bons d'achat puissent être dépensés dans leur établissement et qu'ils puissent prétendre au remboursement de ces bons d'achat par la CCI partenaire de l'opération.





# « Bons » en avant

*La relance grâce aux circuits courts*

## Fournisseurs – Circuits courts

**1**

### Votre établissement :

- Est implanté sur le territoire de Perpignan Méditerranée Métropole (36 communes) ou est adhérent du Marché de Gros de Perpignan Méditerranée
- A pour activité principale la production et/ou la transformation de denrées alimentaires (dans le cadre des 4 familles d’approvisionnement identifiées)

**2**

### Vous êtes donc éligibles au dispositif des bons d’achat Circuit-court consultable sur :

-  <http://bonsdachat-circuitcourt.perpignan-mediterranee.org>

**3**

### Les différents bénéficiaires viennent s’approvisionner chez vous :

- Les bénéficiaires viennent s’approvisionner en :
  - Fruits et légumes
  - Viande et poisson
  - Vin et bière
  - Pain et pâtisseries
- Les bénéficiaires vous règlent à l’aide de Bons d’achat Circuits Courts jusqu’au **31/08/2020**


**4**

### Vous vous faites rembourser :

- Les bons d’achat seront à renvoyer à l’adresse suivante, avant le 31/08/2020
  - ✉ CCI des PO – Bon d’achats PMM circuits-courts -  
Quai de Lattre de Tassigny – BP 10941 – 66020  
PERPIGNAN CEDEX
- Ces bons d’achat doivent être impérativement renvoyés avec la charte d’engagement ci-dessous dûment signée et renseignée par vos soins, ainsi que votre RIB

**5**

### Pour toute question :

- Vous pouvez nous contacter:
  - @: [bonsdachat@perpignan-mediterranee.org](mailto:bonsdachat@perpignan-mediterranee.org)
  - ☎: 04 68 08 60 80
- Vous pouvez consulter la page dédiée:
  -  <http://bonsdachat-circuitcourt.perpignan-mediterranee.org>



# « Bons » en avant

*La relance grâce aux circuits courts*



## Charte d'engagement Fournisseurs

**Entre l'enseigne participante :**

Date et Signature:

Représentée par :  
**RAISON SOCIALE**

**ENSEIGNE COMMERCIALE :**

**CODE SIRET :**

**ACTIVITÉ PRINCIPALE :**

**CATEGORIE DES PRODUITS PROPOSES** (entrant dans le champ de la convention) :

**NOM DU RESPONSABLE:**

**ADRESSE:**

 :

@ :



# « Bons » en avant

*La relance grâce aux circuits courts*

## Fournisseurs – Circuits courts

### **Durée de validité :**

Les bons d'achat - Circuits courts sont valables jusqu'au 31 août 2020.

### **Spécificités concernant le remboursement des bons :**

Le remboursement d'un bon présenté est conditionné aux critères ci-dessous, à savoir :

- Le bon d'achat doit être utilisé pour s'approvisionner dans un des établissements listés par les partenaires, correspondants aux critères des circuits-courts
- Le bon d'achat doit être utilisé dans le cadre des quatre familles ciblées (Fruits/Légumes, Viande/Poisson, Vin/Bières, Pain/Pâtisseries)

### **Modalités de remboursement :**

- Le fournisseur doit retourner les bons d'achat reçus tamponnés au verso, il conservera le coupon pour contrôle, l'envoi devant être fait à l'adresse ci-dessous (\* + justificatifs ci-dessous):

✉ CCI des PO - Bon d'achats PMM circuits-courts  
Quai de Lattre de Tassigny - BP 10941  
66020 PERPIGNAN CEDEX

- Les remboursements seront effectués sous 10 jours, suivant les justificatifs présentés.

### **\* Justificatifs à fournir (à renvoyer avec les bons à l'adresse CCI ci-dessus)**

- Un RIB
- La présente charte engagement signée

### **Contrôle d'authenticité des bons :**

Les responsables de cette action s'engagent à avoir mis en œuvre toutes les précautions nécessaires destinées à empêcher une falsification des bons.

Le fournisseur engage sa responsabilité, s'il acceptait un bon falsifié. Les bons sont numérotés par un code barre, tamponnés et paraphés. Vous devez donc conserver les souches pour assurer le suivi jusqu'au remboursement.

